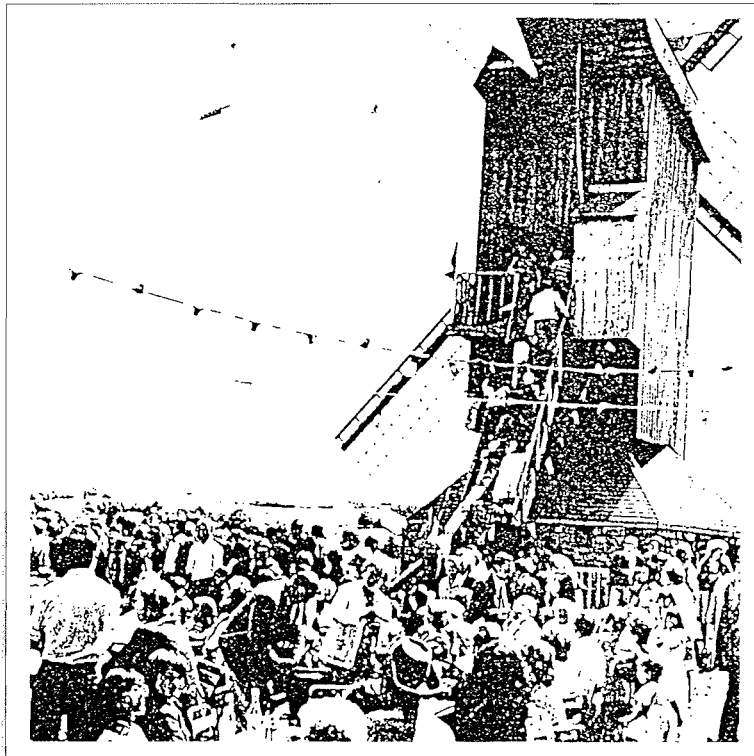
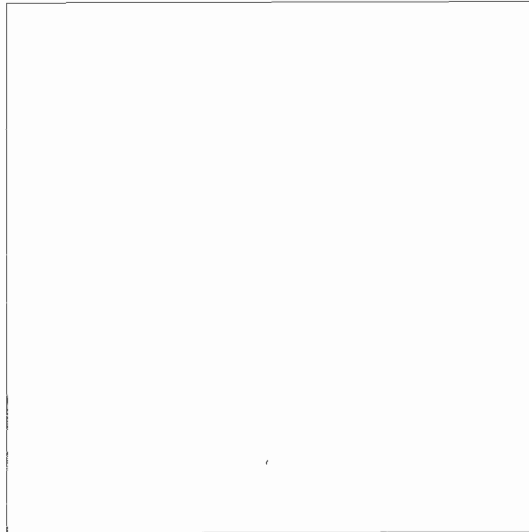


COMMUNE DE BOESCHEPE
Canton de Steenvoorde



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie
Août 92/Juin 98

SOMMAIRE



A - Contexte

- Géographique
- Protections
- Intercommunalité

B - Objectifs

C - Processus

- Précision du programme
- Analyse-schémas
- Programme de travaux

D - Centre du village

- Bâti
- Souci d'appartenance
- Plaisir à vivre

E - Le tourisme

- L'accueil
- Le produit

F - Le Paysage

- Les composants
- Les actions

G - Lieux incontournables

H - Cadre de vie partagé

Contexte

Géographique

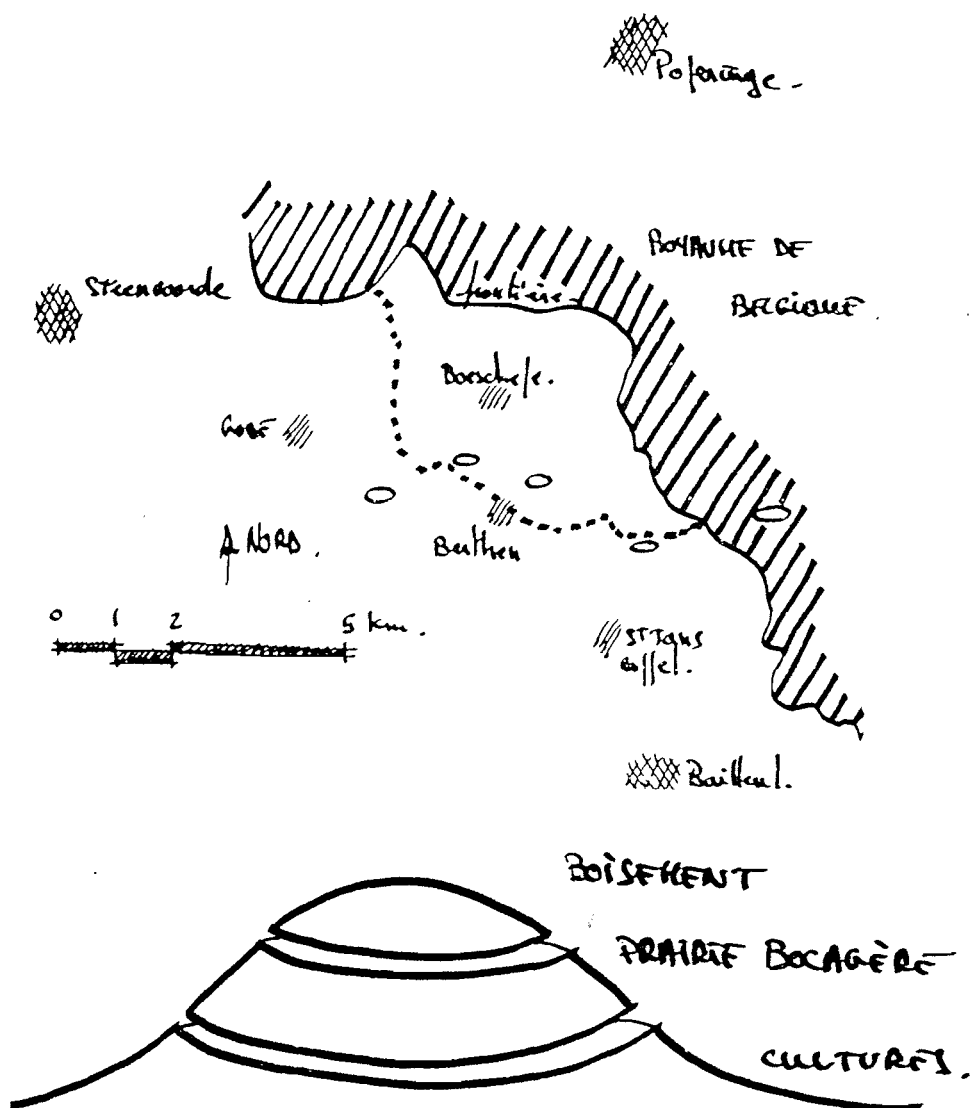
Constituées de couches de sable empilées sur la plaine de Flandre Intérieure, les collines formant les Monts de Flandre offrent une image forte, reconnue de tous.

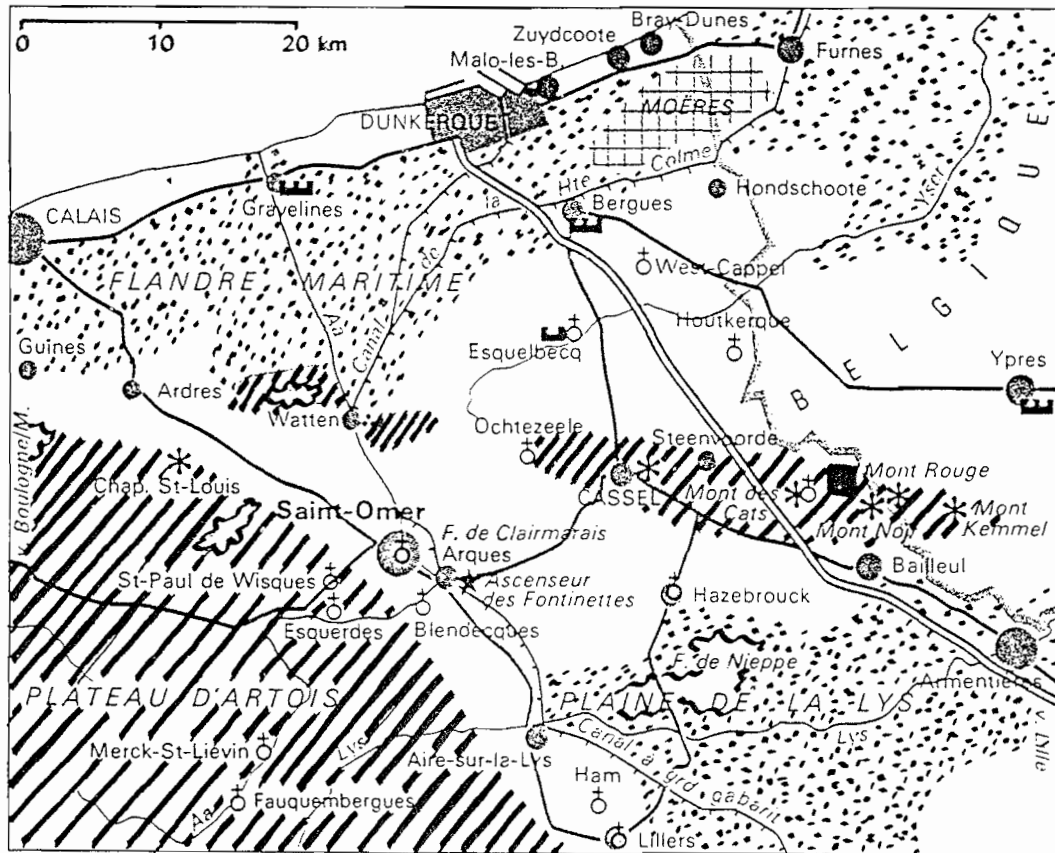
Leur relief ainsi que la végétation particulière, (sous forme de strates imposée par la nature géologique), contrastent avec la plaine de Flandre Intérieure.



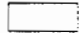

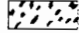

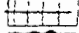




Les Monts de Flandre s'étendent sur deux pays :

- Mont Cassel - Mont des Récollets - Mont des Cats - Mont de Boeschèpe - Mont Kokereel - Mont Noir en **France**.
- Mont Rouge - Sherpenberg et Mont Kemmel en **Belgique**.

Commune frontalière, Boeschèpe partage avec le Royaume de Belgique la moitié de ses limites communales





- | | | | |
|---|---|---|-------------------|
|  | Plateau et buttes |  | Station balnéaire |
|  | Plaine |  | Ville pittoresque |
|  | Basse plaine à nombreux canaux |  | Église |
|  | Polder (au-dessous du niveau de la mer) |  | Fortifications |
|  | Forêt |  | Château |
| | |  | Point de vue |

Protections

Patrimoine naturel et culturel, les Monts de Flandre font l'objet de nombreuses protections.

- Nationales : Site inscrit : Mont de Flandre - 1/74
4500 hectares.

Site classé : 5 moulins à vent - 3/72.

Monument inscrit : Boeschèpe, moulin de l'Ingratitude -
10/77

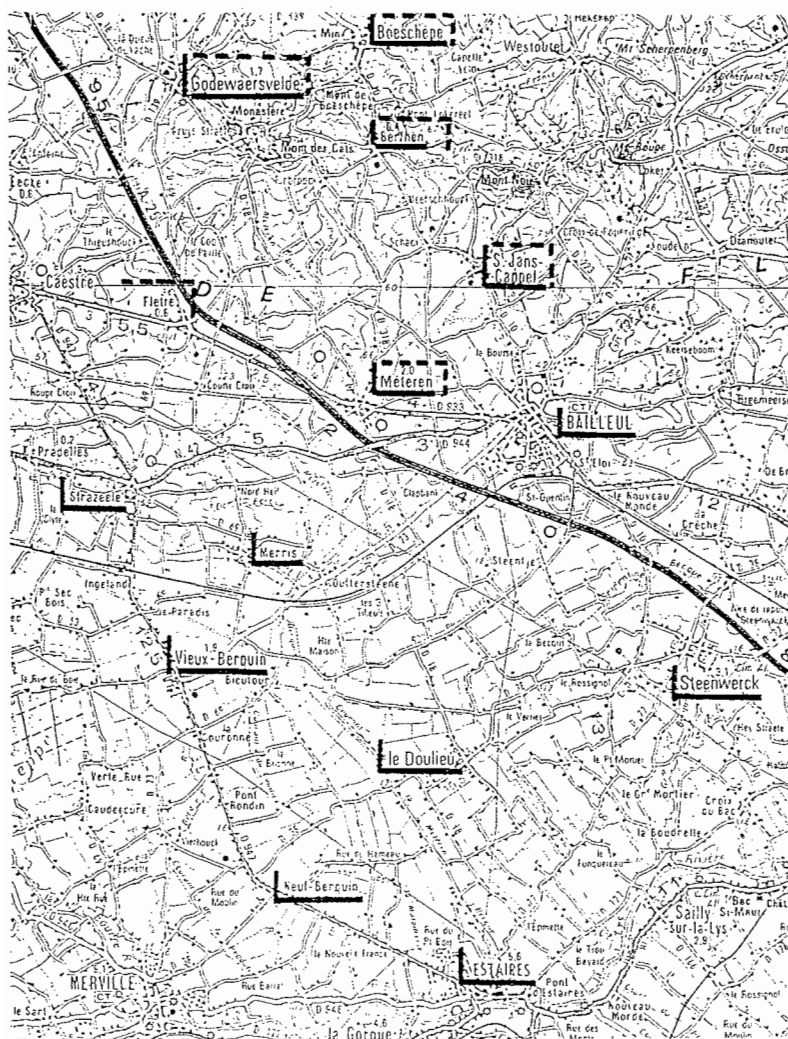
- Départementales : Espaces Naturels Sensibles : Les Monts de Flandre - 2/79
Mont Cassel - Mont des Récollets - Mont Noir.

Intercommunalité

Confortées par l'unicité du site, les volontés municipales de tisser des relations étroites apparaissent à travers quelques groupements :

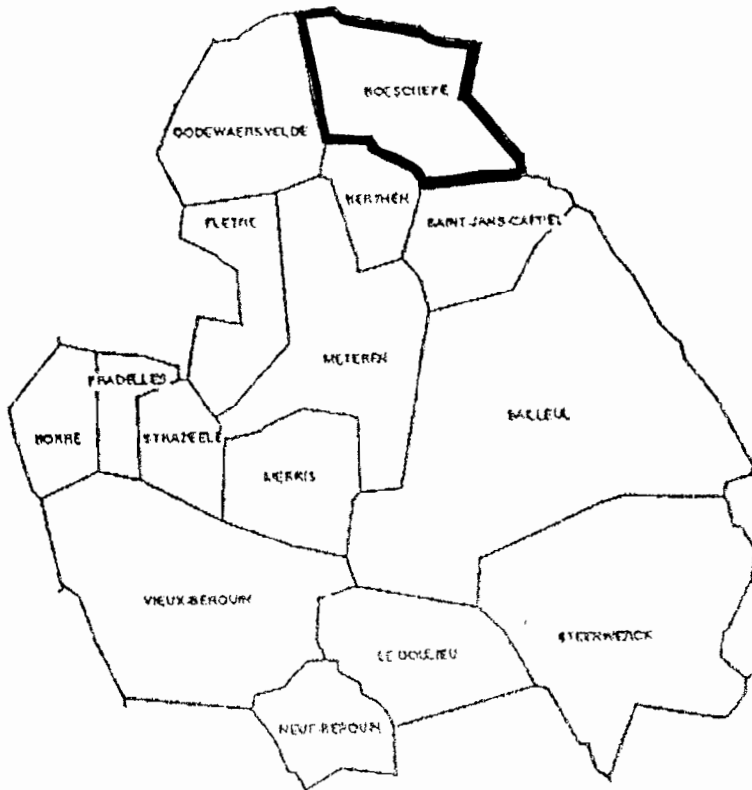
- S.I.V.O.M. des Monts de Flandre
- S.I.V.O.M. du canton de Steenvoorde
- Communauté de Communes Rurales des Monts de Flandre
- Office du Tourisme des Monts de Flandre
- Association de préfiguration du Parc Naturel des Monts de Flandre

Un plan de développement rural est en cours d'élaboration à l'initiative des deux Communautés de Communes : Monts de Flandre/Plaine de la Lys et Rurale des Monts de Flandre. L'intercommunalité dépasse les frontières nationales par le biais d'accords comme Intereg, et des similitudes territoriales (Monts Rouge et Kemmel).

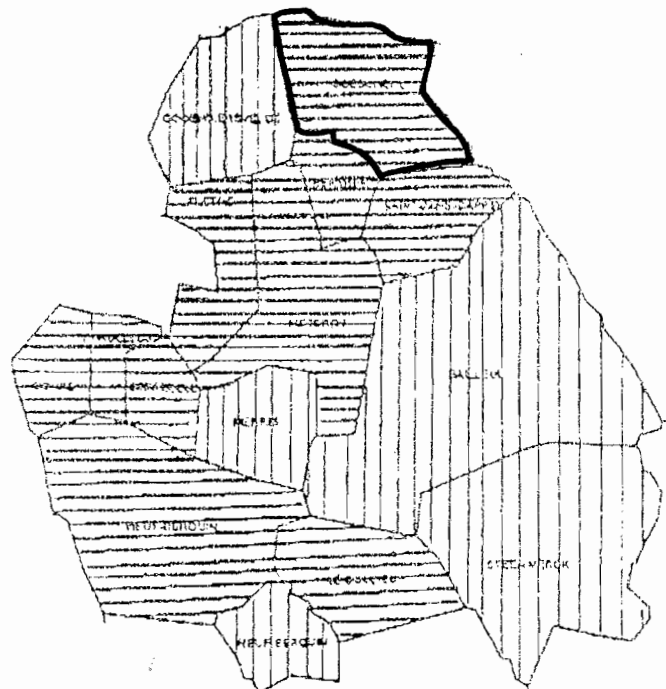


SIVOM des Monts de Flandre

Intercommunalité



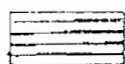
LE TERRITOIRE : 15 communes, 32.000 habitants



Deux communautés de communes

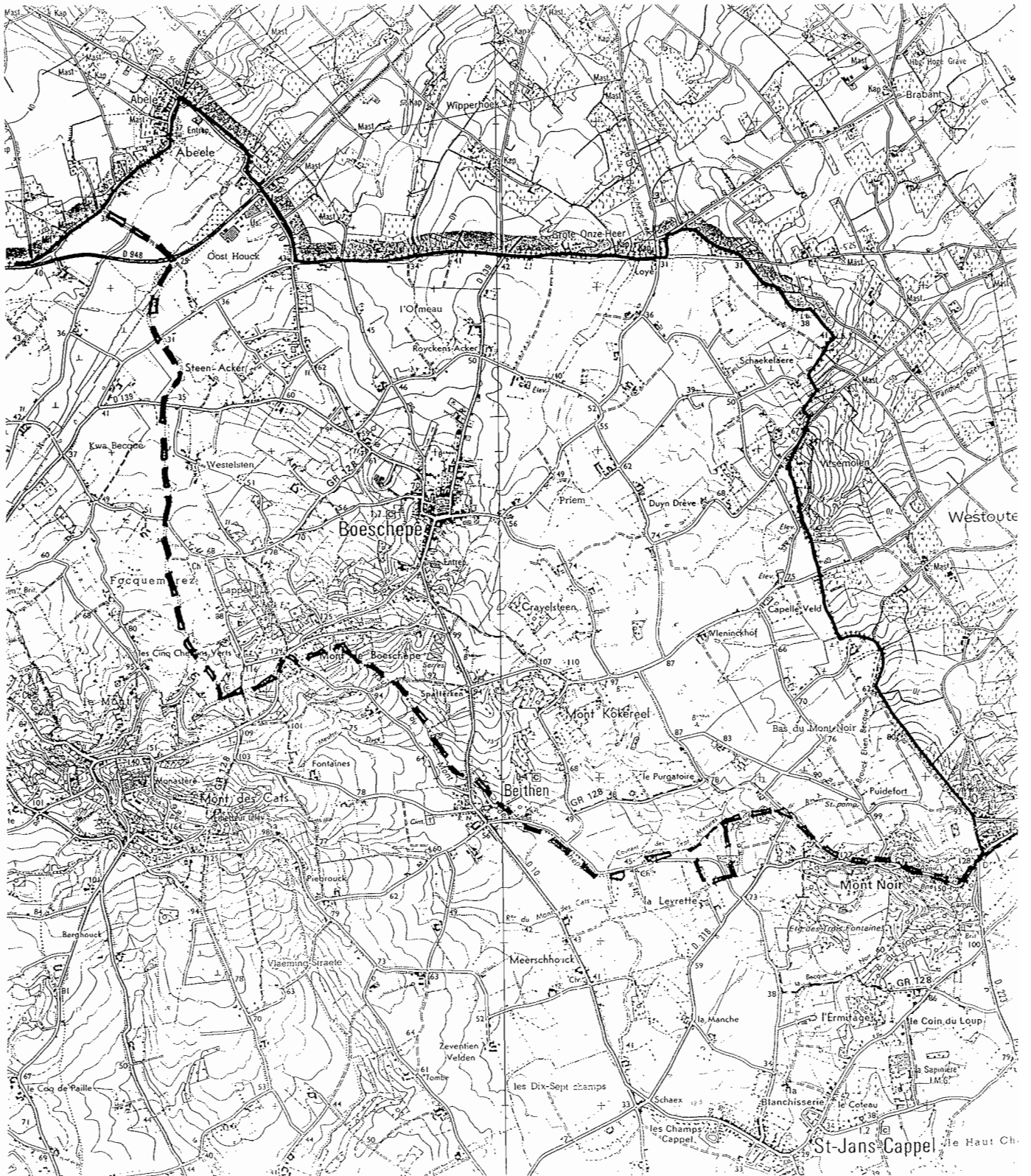


Communauté de communes
Monts de Flandre-Plaine de la Lys

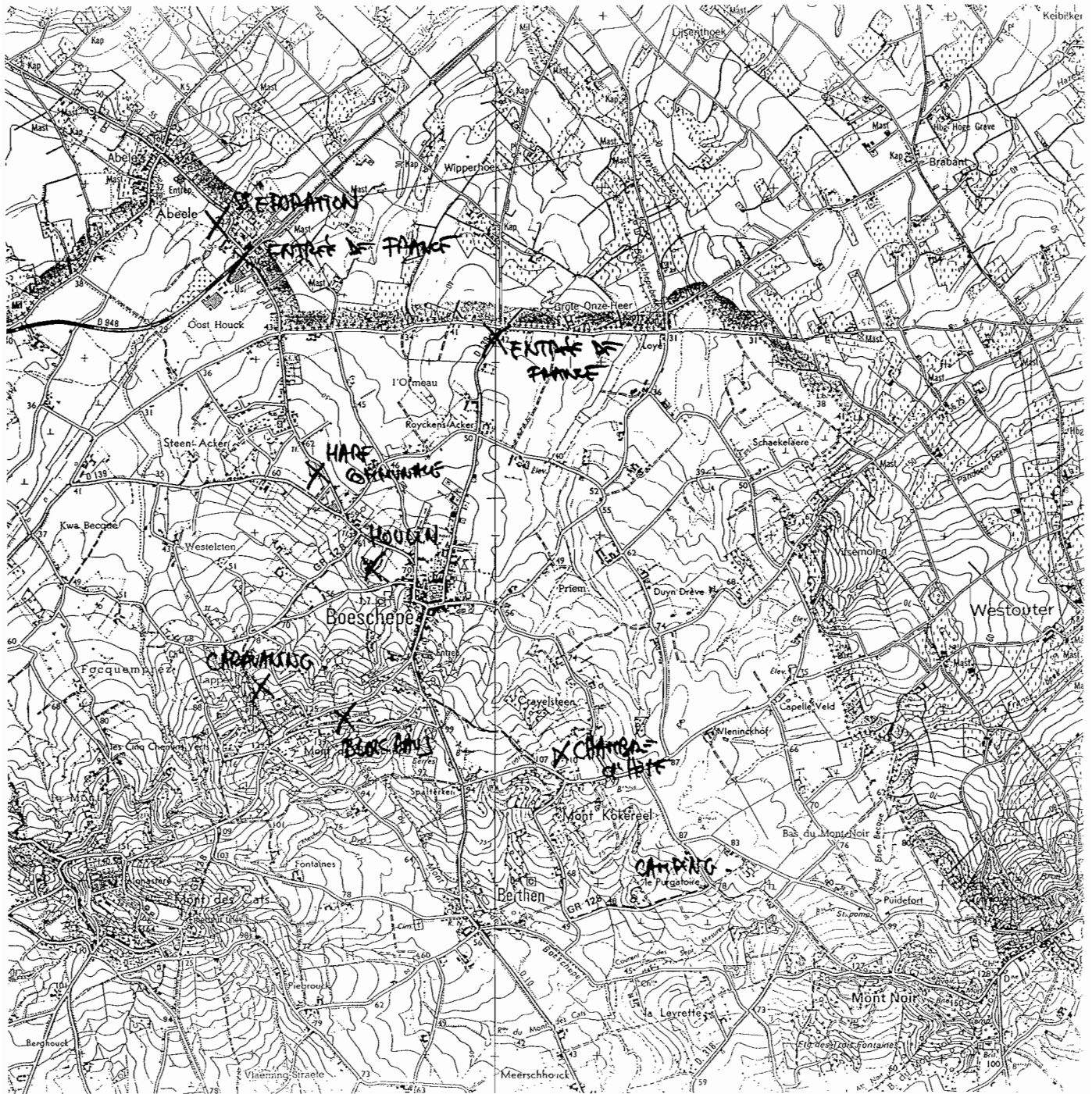


Communauté Rurale des Monts de Flandre

Territoire communal



Points de repère



Objectifs

Sur la base des atouts communaux (paysage, architecture, attraits touristiques des monts), des réalisations récentes (abords du moulin - tennis...) et des projets, l'équipe municipale désire compléter ses outils de réflexion et ses moyens de réalisation avec le Conseil Général dans le cadre de sa politique **d'aménagement du cadre de vie**.

Une étude sera donc menée par un maître d'œuvre dans le cadre d'une démarche globale qui pourra s'étendre si nécessaire au-delà des limites communales.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, sera constituée d'un paysagiste D.P.L.G. mandataire, accompagné d'autres professionnels tels que architecte - coloriste - éclairagiste - désigner... sur proposition du mandataire.

Processus d'une démarche

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E, chargés de mission Association de Préfiguration du Parc des Monts de Flandre.

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- S.D.A.P. - D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C.
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- Structures intercommunales

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

Les communes de Godewaersvelde - Merris - Neuf-Berquin - Estaires - Bailleul - Steenwerck - Méteren ont déjà réalisé une étude F.A.C.V. et réalisent à leur rythme leur programme de travaux.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques sous des formes appropriées, de façon à faire comprendre les options d'aménagement aux différents intéressés (habitants, techniciens, représentants de collectivités...). Une telle explication permet de les associer ultérieurement à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie et de privilégier la pérennité de la réflexion sur celle des propositions.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

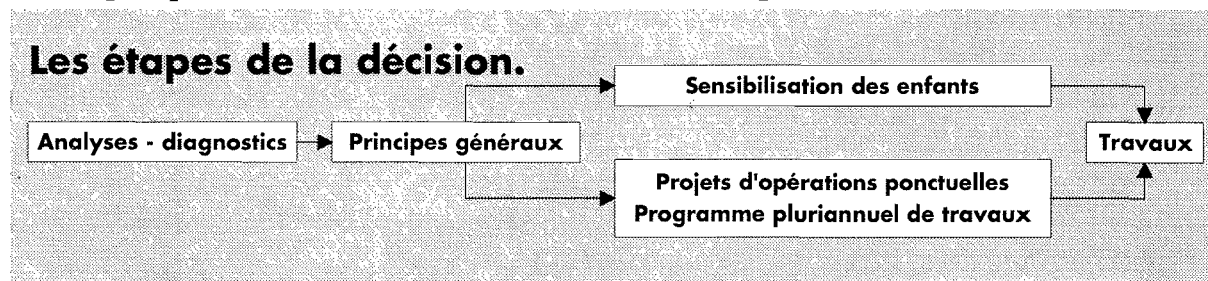
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase étude, ceux de la phase travaux et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

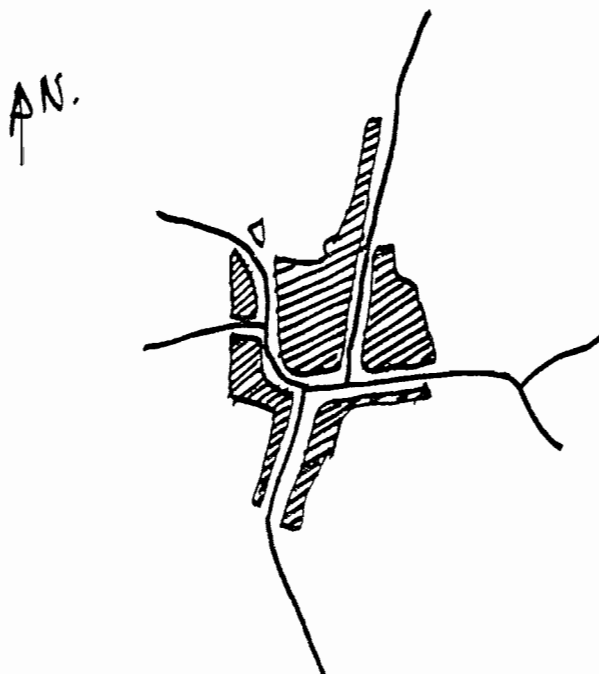


A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Centre du village

Bâti

Accentuée par le relief du site qui offre des vues lointaines, l'entité communale est marquée par le périmètre bâti qu'il conviendra de peaufiner.



- Limites du bâti :
 - Vues latérales depuis les voies,
 - Vues plongeantes et lointaines donnant parfois sur des fonds de parcelles.

- Hiérarchisation des voies :
 - Le traitement des voies participe à la progression du paysage, du rural au centre du bourg.
Les bas-côtés, l'éclairage, les plantations, la formalisation des clôtures.... sont autant de composants à travailler.

- Valorisation du patrimoine bâti :

- Après un recensement précis des bâtiments méritant une attention particulière (seule ou formant un ensemble) le maître d'œuvre proposera une charte de valorisation et de ravalement.

Si bon nombre de couleurs sont déterminées par les matériaux de construction et les végétaux, il ne faut pas négliger les peintures de façades et de menuiseries.

Une palette de couleurs incitative permettra à la commune de conseiller convenablement les habitants désireux de rénover leur immeuble.

- De manière prospective, l'analyse des maisons récentes servira de support à la rédaction d'un cahier des charges pour les constructions futures .

L'ensemble de ces réflexions valant pour le bourg, vaut également pour les hameaux : Mont de Boeschèpe et Steen-Acker avec une attention particulière sur les bâtiments agricoles et industriels.

La réflexion sur le patrimoine existant enrichira la "politique de l'habitat" menée dans le cadre du Plan de Développement Rural, à propos notamment du parc locatif privé et public. Sept maisons neuves de la Maison Flamande devraient voir prochainement le jour.

Le travail devra s'étendre tant sur la part urbanistique, en amont d'une probable révision du P.O.S., qu'architecturale à propos de l'abandon du patrimoine ancien par commodité et pour cause du coût élevé de sa rénovation.

Souci d'appartenance

L'esprit de clocher, l'orgueil d'être de Boeschèpe signifient aussi que la commune est différente de ses voisines.

Sans vouloir revendiquer cette différence, il est bon de la cultiver avec douceur et ténacité dans un souci de complémentarité communale car chaque commune enrichie de sa personnalité le site des Monts.

Il est demandé au maître d'œuvre d'être attentif à cette notion au cours de son analyse et de dégager les grands traits de caractère qui pourront étayer ultérieurement les principes d'aménagement.

Le moulin de l'Ingratitude est depuis 1976 un digne et actif représentant de la commune. Au-delà de ce pouvoir médiatique, d'autres bâtiments tels que l'église et la mairie participent davantage à la vie quotidienne des habitants.

En ce sens, ils méritent un soin attentif tant pour leur valeur institutionnelle que pour leur valeur d'usage (vues lointaines, vues perspectives - commodité d'accès - vision de nuit...).

Les propositions du maître d'œuvre ne pourront pas dissocier les bâtiments de leur prolongement extérieur indispensable (voirie d'accès - parvis - seuil,...)

Plaisir à vivre

Comme les parvis de ces lieux institutionnels, les espaces publics communaux sont le support de la vie sociale du village.

Outre l'usage quotidien, avec le plaisir de s'y rencontrer, de bavarder... les moments forts de la vie communale sont l'occasion de pratiques "grand public".

Ce sont les rues du centre, la place tout en longueur, l'emprise du terrain d'évolution, les abords des tennis, du blockaus, du moulin.

Il faut souligner que la poésie de ces lieux tient beaucoup à la simplicité des aménagements et à leur polyvalence d'usage.

C'est là une particularité qu'il convient de préserver ainsi que la topographie qui rappelle sans cesse que l'on est dans les Monts de Flandre.

Le Tourisme

Si le plaisir de vivre dans un beau village est le souhait légitime de chaque habitant, il peut être partagé par les gens de passage attirés en premier par des lieux ou sites majeurs comme le Moulin de l'Ingratitude.

Deux notions seront développées dans l'approche du maître d'œuvre : l'accueil et le produit touristique.

L'accueil

Connu des touristes et randonneurs de toutes natures, le village a beaucoup de peine à retenir ces usagers et à partager avec eux ces instants privilégiés.

Les structures d'hébergement existent : camping - gîtes ruraux - ferme auberge... A ceux qui le désirent, des conseils pourront être prodigués sous forme de croquis et d'explications portant sur l'aménagement des lieux eux-mêmes et de leurs abords :

- organisation paysagère des abords (accès - cour - terrasses...),
- choix des essences,
- entretien (taille).

En fonction du patrimoine recensé, des incitations pourront se faire pour la création de tels équipements (ex. : zonage P.O.S., patrimoine adapté...).

L'information, sous toutes ses formes fait partie de l'accueil. Elle concerne à la fois le territoire communal mais aussi le site des Monts, toujours dans un souci de complémentarité.

C'est autant de l'information écrite (directionnelle, culturelle, historique...) qu'un équipement léger qui l'accompagne (de quoi s'asseoir, poser son vélo, se rassembler, regarder un dépliant ou une carte, se désaltérer...).

Le produit

L'attractivité du **Moulin** est de premier ordre. Sur la base de cet atout, il est envisageable de multiplier les centres d'intérêt tant sur le territoire communal que dans les communes voisines.

Le paysage

L'espace agricole représente l'essentiel du territoire communal. Il est donc légitime d'y apporter un regard attentif et d'envisager des actions visant à en conforter la qualité.

Les constituants du paysage

La qualité du paysage est dépendante de chaque constituant et de leurs imbrications.

L'analyse et les intentions seront donc globales même si des propositions d'aménagement demandent à être localisées et détaillées.

La compréhension du paysage permettra de le conforter et de se garder du moindre contre sens.

a) Le réseau viaire :

Outre les routes départementales, à examiner avec le gestionnaire (D.V.I., Conseil Général) à l'occasion de modifications ou d'entretien, l'ensemble des rues et chemins communaux obéissent à des logiques topographiques, fonctionnelles, et à des exigences de gestion auxquelles il est souhaitable d'apporter des solutions précises (entretien des fossés, des bas-côtés, signalisation, règles de sécurité...).

A une échelle différente, mais sur le même registre, les chemins d'exploitation accompagnent d'une manière plus précise le parcellaire de moins en moins perceptible.

La mise en valeur de ce réseau est l'occasion de le rendre plus opérationnel mais aussi de lui octroyer d'autres fonctions :

- aménagement d'un arrêt près d'un lieu bucolique ou remarquable par le point de vue qu'il offre,
- confortation de promenades empruntées par les habitants,
- bouclage ou enrichissement de circuits de randonnée,
- point d'information nécessaire à la découverte ou la compréhension du paysage...

Le G.R. 128 est un autre support qui peut être enrichi ou complété par d'autres cheminements à créer le long des cours d'eau et dans les espaces boisés.

Là aussi de légers équipements et des informations minimales peuvent accroître facilement l'intérêt de ces parcours.

A partir de l'analyse des lieux, le maître d'oeuvre devra en cours d'étude faire des propositions thématiques aux partenaires municipaux s'occupant du tourisme afin d'en tester la fiabilité (ex : les casemates situées en des points de vue stratégiques...).

b) Le réseau hydrographique :

- ruisseau du Mont de Boeschèpe,
- courant des sept Mesures-Boeschepebeek,
- Brouck Elsen Becque,
- ...

sont autant de cours d'eau qui composent le paysage au même titre que les mares ou autres points d'eau.

Chacun est un prétexte à enrichir le paysage par des accompagnements de végétaux adaptés.

c) Les hameaux - les exploitations agricoles :

De nombreux événements bâtis ponctuent le paysage et offrent autant de repères dans le paysage.

Exploitations agricoles, isolées ou hameaux, leur valorisation nécessite la participation de leurs propriétaires tant sur les bâtiments que sur l'affectation et l'organisation des abords :

- clôtures,
- chemins d'accès,
- stockage,
- plantations des abords...

d) Le végétal :

Au-delà de toutes contingences foncières, il est demandé au maître d'œuvre d'effectuer un recensement des formes végétales. Bois, bosquets, taillis, haies, arbres isolés, houblonnières... et d'en mesurer la qualité et l'apport dans le paysage.

Ce diagnostic permettra notamment de hiérarchiser les interventions souhaitables tant au titre de la préservation qu'à celui de la "réparation".

Ce travail devra être très démonstratif afin de sensibiliser les propriétaires privés, dont les intérêts professionnels sont le plus souvent énoncés comme incompatibles avec la trame végétale actuelle.

Son maintien et sa reconstitution ne sont envisageables que confortés par une gestion pratique. A ce titre, il est rappelé que le S.I.V.O.M. de Steenvoorde travaille en ce sens tant pour les haies que pour les mares. La commune recherche également des sites supports des "journées de la plantation".

e) Les événements

Implantés de manière diffuse certaines constructions ont une valeur en soi, comme les chapelles ou les oratoires qui peut être décuplée sitôt qu'un rapport s'établit entre-elles (parcours - information...).

Les casemates dont l'implantation correspond à une logique d'observation peuvent faire l'objet d'une telle mise en scène et trouver ainsi un regain d'intérêt.

L'accessibilité, l'information, voire même l'éclairage sont des sujétions à proposer visant à enrichir la beauté des lieux et leur attrait touristique.

Les lieux incontournables

A travers ce document programme, l'équipe municipale souhaite que le maître d'œuvre aborde l'ensemble du territoire par thèmes génériques sans désigner à priori des espaces strictement délimités.

Toutefois, plusieurs lieux sont parfaitement identifiables et feront l'objet d'esquisses précises d'aménagement.

Une estimation du coût des travaux nécessaires permettra au maître d'ouvrage de l'inscrire dans un programme pluriannuel de travaux.

Les espaces publics ont pour ambition de satisfaire les habitants dans la pratique quotidienne et événementielle du village. L'ambition touristique devra renforcer l'attractivité et le confort des lieux ainsi que leur adaptation à d'autres usages moins convenus.

Les sites sont de deux ordres :

- intra-muros : parvis de la mairie,
 - : contour de l'église,
 - : place : (niveau Avant-projet),
 - : terrain de tennis et extension urbaine, programmation d'une salle de sports.
- extra-muros : terrain d'évolution et espace type "déchetterie",
 - : le site du Moulin,
 - : le Blockhaus.

La place : après de lourds travaux de réseaux, la place est enfin prête à faire peau neuve. L'enjeu est de 4 ordres :

- symbolique,
- fonctionnel,
- esthétique,
- financier.

Sachant que chacun est déjà considérable pour la commune, il est entendu que le projet devra avancer à pas comptés, argumentés et validés.

Le maître d'œuvre veillera à l'exhaustivité et la complémentarité des éléments de programme.

- exemple : enjeu fonctionnel :

- . assurer en toute sécurité le transit des véhicules sur cette portion de Route Départementale,
- . assurer la vie quotidienne des usagers et plus précisément au droit des diverses façades : maisons, commerces, équipements...,
- . stationnement,
- . éclairage,
- . accueillir chaleureusement les diverses activités touristiques (fêtes, visites, randonnées...),
- . assurer de manière satisfaisante la gestion des eaux fluviales,
- . organiser l'espace de manière à ce qu'il soit complémentaire aux autres espaces publics communaux.

Cadre de vie partagé

La réussite des projets communaux est largement dépendante de la compréhension que la population a de son histoire et de l'évolution de son cadre de vie.

Cette étude est l'opportunité de poursuivre une relation privilégiée entre population et municipalité.

La démarche d'information et de sensibilisation trouvera du temps et des moyens auprès de la municipalité (bulletin, etc...) du bureau d'études (documents facilement accessibles, expositions, débats, etc...), le C.A.U.E. qui met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

Pour faciliter l'élaboration des projets et la constitution des dossiers administratifs, les architectes du Conseil d'Architecture et de l'Environnement du Nord sont gratuitement à disposition du public chaque vendredi matin sur rendez-vous, dans les Maisons du Conseil Général et au C.A.U.E.

Dunkerque : Maison du Conseil Général de Dunkerque, 49, rue du Maréchal Leclerc -
59385 Dunkerque Cédex I (site Normed, entrée des anciens Chantiers de
France) - Tél : 03 28 63 64 63

Hazebrouck : Maison du Conseil Général d'Hazebrouck, 5, rue Donckèle - 59522 Haze-
brouck Cédex (en face de la Poste Centrale) - Tél : 03 28 41 59 59

Lille : C.A.U.E. du Nord, 148, rue Nationale, 59800 Lille (angle rue Boucher de
Perthes - métro République) Tél : 03 20 57 67 67

Annexes



NDA

NDA

NDB

NDA

NDB

NDB

NAA

NAA

NAA

ZE

ZC

ZM

ZN

tenants et
propriétaires

terrain d'habitat

Site du
four à pain

Centre de l'école

la grand place

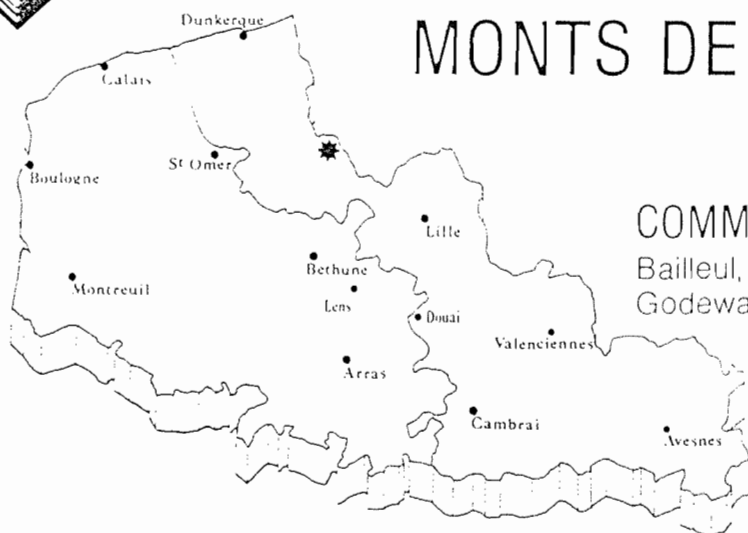
Blockhaus
PMDRACQUE

Commune



59-SI
N° 14

MONTS DE FLANDRE



COMMUNE(S)

Bailleul, Berthen, Boeschepe, Flêtre, Meteren, Godewaersvelde, Saint-Jans-Cappel.

CANTON(S)

Bailleul et Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT(S)

Dunkerque.

DÉLIMITATION DU SITE

La frontière franco-belge, les chemins départementaux numéros 23 et 223, la limite communale Saint-Jans-Cappel-Bailleul, les chemins vicinaux numéros 14 et 25, le chemin départemental n° 18, les chemins vicinaux numéros 17 et 24. Le tracé de l'autoroute A 25 (Lille-Dunkerque), la limite communale Godewaersvelde-Steenvoorde.



Le Mont-des-Cats (159 m) couronné par une abbaye fondée au XIXème siècle. Paysage rural compartimenté par les alignements végétaux sur les versants. (Cliche Phot'R)

CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :

Site inscrit par arrêté du 21 janvier 1974.

AUTRES MESURES DE PROTECTION :

Moulin à vent de Boeschepe : site classé (voir fiche 59-SC n° 6), inscrit également à l'inventaire des Monuments Historiques. Motte féodale "d'Haegedoorme" (commune de Godewaersvelde) inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques.

DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :

POS

PROPRIÉTÉ : Privée et publique

COMPOSANTES DU SITE

SURFACE :

4.500 hectares.

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :

Paysager et scientifique (écologie, géologie, archéologie).

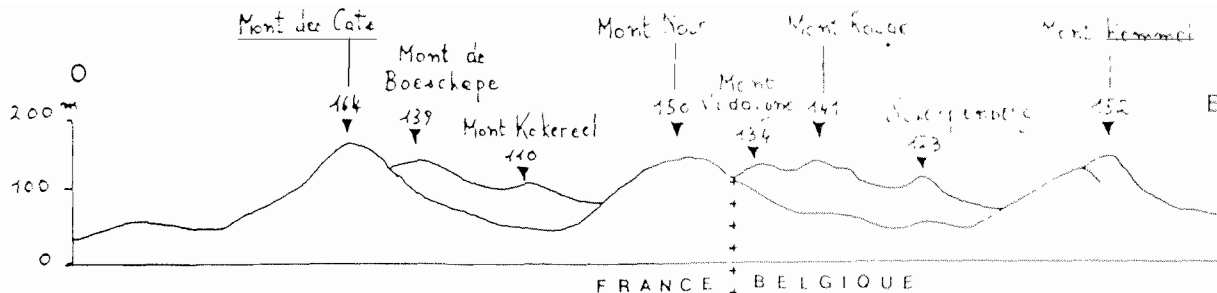
SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Flandre intérieure

DESCRIPTION DU SITE

LES MONTS DE FLANDRE

forment des buttes sableuses qui accidentent la Flandre 25/37eure ou Houtland, sur un axe Ouest-Est



Coupe schématique des Monts des Flandres au Nord de Bailleul

A l'Ouest, les collines de Cassel (Mont Cassel et Mont des Récollets) sont isolées. A l'Est les "Monts de Flandre" forment un ensemble continu de collines réparties de part et d'autre de la frontière franco-belge. L'axe des Monts de Flandre constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Yser, au Nord, et le bassin de la Lys, au Sud.

Les collines sont constituées par des couches successives de sable et d'argile déposées au cours de l'ère Tertiaire.

La base est formée par un vaste socle d'argile plastique yprésienne, de pente générale assez faible, mais souvent entaillé par des talwegs assez profonds.

Au-dessus de ce socle, les versants des monts présentent une succession de pentes douces à l'affleurement des couches sableuses et raides à l'affleurement des couches argileuses. Au sommet, on rencontre un banc irrégulier de grès ferrugineux (Diestien) qui a été exploité autrefois comme matériau d'empierrement ou de construction.

Des maçonneries de grès ferrugineux se rencontrent en soubassement dans les constructions anciennes (en particulier églises et chapelles) de la Flandre Intérieure. Le réseau hydrographique est constitué par des ruisseaux appelés "Becques" qui prennent naissance dans des niches de sources situées au contact entre la couche d'argile supérieure des Flandres et les sables verts (panisélien).

La présence d'argile imperméable a été fréquemment utilisée pour la création de mares dans les pâtures ou de fossés de drainage.

Plus récemment s'est développé l'aménagement d'étangs artificiels (exemple : Etang des Trois Fontaines sur le versant Sud du Mont Noir).



Paysage rural à l'Est de Boeschepe.

QUATRE MONTS DOMINENT LE SITE :

Le Mont des Cats (164 m) forme le point culminant, son sommet est couronné par l'abbaye Ste Marie du Mont des Cats. Ce monastère trappiste est de fondation récente (1826). Les bâtiments d'inspiration néo-gothique ont été reconstruits en 1898. Quelques bois dispersés autour de l'abbaye, recouvrent une trentaine d'hectares. Les plantations réalisées, depuis le XIX^e siècle ont comporté une part importante de résineux (pin, mélèze, épicéa). L'antenne de 200 m construite en 1970 est utilisée pour la diffusion des émissions de télévision.

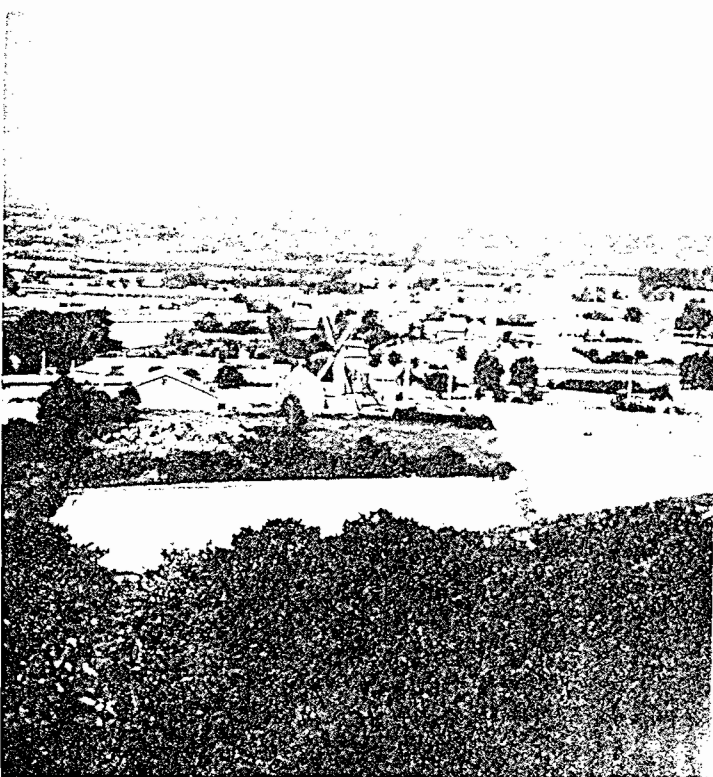


Le Mont des Cats et le village de Berthen, au premier plan.

Le Mont de Boeschepe (139 m) forme une butte allongée qui se rattache au Mont des Cats par le Sud-Ouest et domine le village de Boeschepe au Nord-Est.

Le Mont Kokereel (110 m) forme une légère éminence dans la partie centrale qui dessine un vaste amphithéâtre autour du village de Berthen.

Le Mont Noir (150 m) forme une crête boisée à proximité de la frontière. Les bois principaux recouvrent environ 32 hectares, la dominante siliceuse et acide du sol peut favoriser le développement d'une végétation forestière de type hêtre à abouline. On note aussi un étagement de la végétation forestière : Hêtre à houx au-dessus de 120 m, hêtre à jacinthes entre 80 et 120 m, et chênaie-frénaie en-



96 Moulin de Boeschepe vu depuis le Mont de Boeschepe.



Le Mont Noir (à l'horizon) vu depuis le Mont de Boeschepe (au premier plan).

dessous de 80 m. Le peuplement forestier naturel comprend du hêtre, du chêne, du charme, du bouleau. En certains points, l'abondance du châtaigner constitue un caractère original. Le parc de la propriété où vécut Marguerite Yourcenar enfant est conservé.

LE PAYSAGE AUTOUR DES MONTS

est marqué par l'ondulation du relief et l'aspect semibocagé des terroirs ruraux donné par la trame des alignements végétaux : haies et bosquets et la proportion élevée des prairies. La présence de houbionnières hérissées de hautes perches ajoute un caractère spécifique à ce paysage très humanisé où l'on rencontre à la fois les formes d'habitat groupé et dispersé. Les fermes, du type Hofstede, présentent une dispersion des bâtiments autour d'une cour ouverte sur l'extérieur.

Dans les constructions rurales anciennes, la brique domine, l'emploi de ce matériau s'est généralisé au XIX^e siècle. Les maçonneries de brique ont progressivement remplacé les structures à pan de bois et remplissage de torchis dont quelques exemplaires subsistent. De même, la tuile s'est substituée au chaume pour les couvertures.



Houbionnière à Boeschepe

ÉTAT ACTUEL

DU SITE :

Bon état général mais tendant à une banalisation du paysage dans certains secteurs (urbanisation, implantation de campings, réseau E.D.F., régression de la trame végétale).

DE SON ENVIRONNEMENT :

Paysage rural de la Flandre Intérieure, autoroute de Lille-Dunkerque.



Vue du village de Boeschepe

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

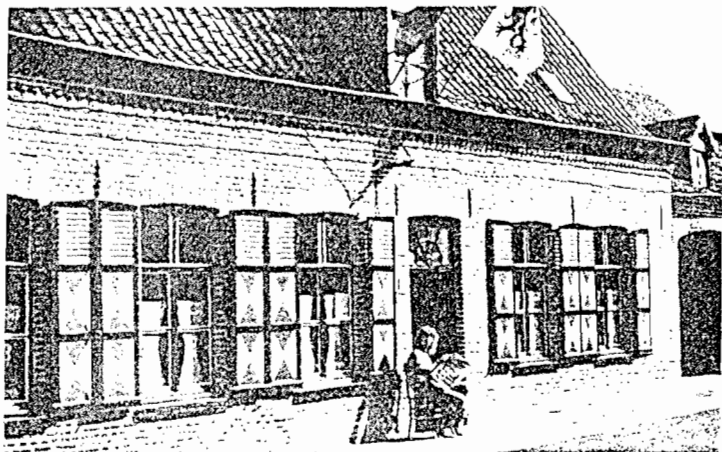
ÉLÉMENTS PARTICULIERS :

- Syndicat Intercommunal des Monts de Flandre (Mairie de Bertin)
- Fondation Marguerite Yourcenar et station phytosociologique hameau de l'Haendries, BAILLEUL.
- Syndicat d'Initiative de Bailleul et des Monts de Flandre, Hôtel de Ville de Bailleul



TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :

- le site : Gestion et mise en valeur.
- son environnement : Zones agricoles protégées et urbanisation à la périphérie des agglomérations.



Godewaersvelde - Maison flamande restaurée

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

- R. BLANCHARD - La Flandre, étude géographique de la plaine flamande (Librairie A. Colin, 1906)
- M. LEBACHE - Monographie géologique des Collines de la Flandre française et de la province belge de Flandre occidentale (Paris, 1907)
- J. SOMME - Les attitudes des Monts de Flandre, revue 27/37 - Mers et terres du Nord (1965)

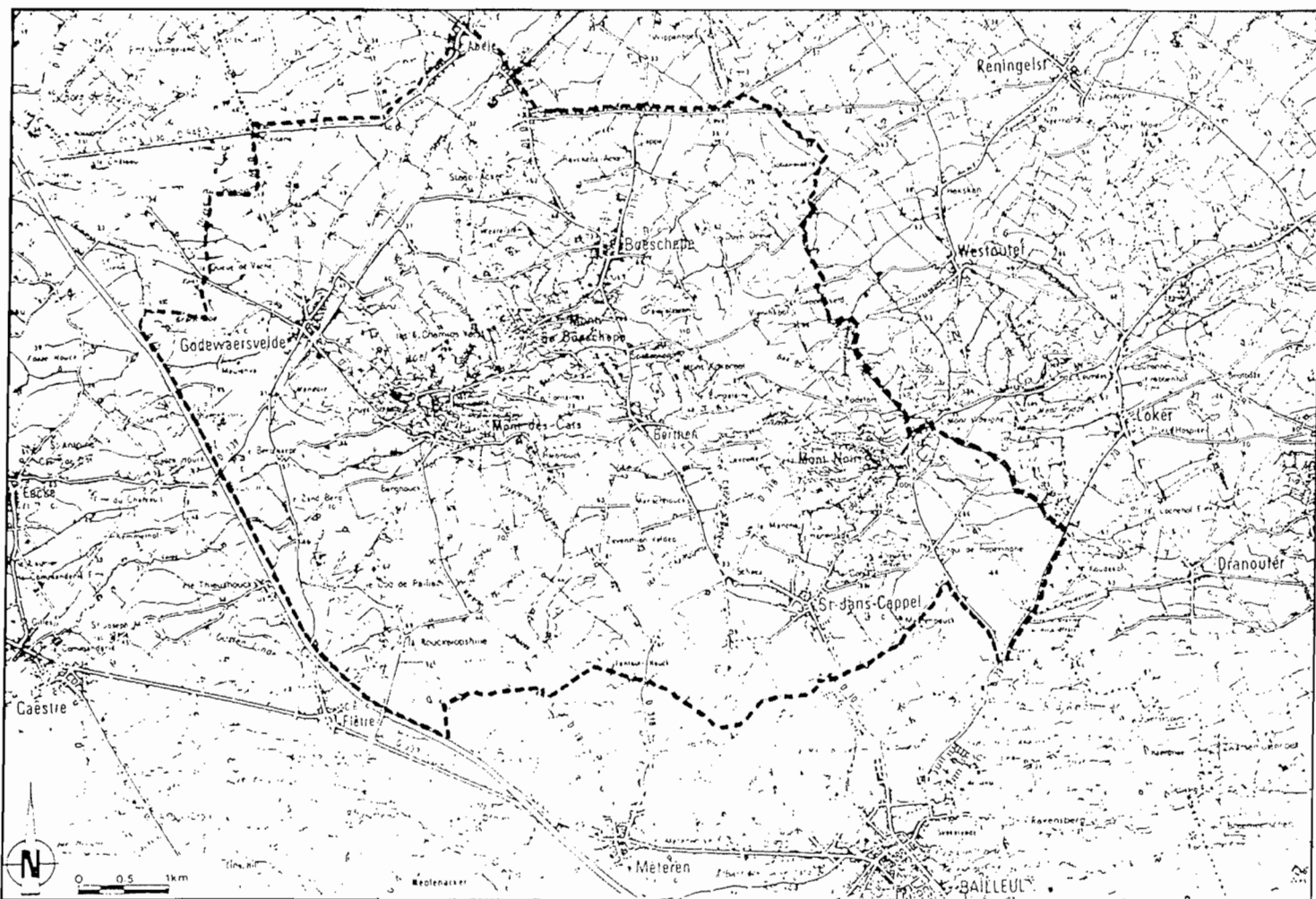
ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES (suite) :

- J. HURTRELLE, J.F. PININGRE : Le dépôt des lames de silex du Mont des Cats, commune de Godewaersvelde - Nord (Revue du Nord n° 231, 1976).
- G. LEFRANC : Vestiges de mottes féodales en Flandre intérieure. (Atlas Archéologique n° 1, A.P.A.R, 1976).
- D.D.A. : Remembrement de la commune de Boeschepe - Etude d'impact : état initial (Université des Sciences et Techniques de Lille, D.D.A. du Nord - 1981).

- D.D.E. Monts de Flandre, schéma de secteur (D.D.E. - A.C.T.U.A., 1972).
- A. OBIEDZYNSKI : Flandre architectures populaires (C.E.T.E. Nord-Picardie, 1979).
- M. TENEUR VAN DAELE : La maison rurale en Flandre (Editions de la Porte Verte, 1982).
- J.M. GEHU : La végétation potentielle naturelle des Monts de Flandre (Fondation Marguerite Yourcenar - Annuaire 1983).

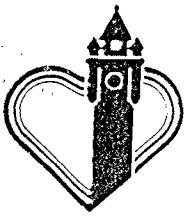


Hofstède flamande implantée en ligne de crête. La silhouette des bâtiments, dessinée par le volume des toitures et les pointes des pignons, se détache dans le paysage. (Photo W. TWITCHETT).



MONTS DE FLANDRE : Plan du site inscrit

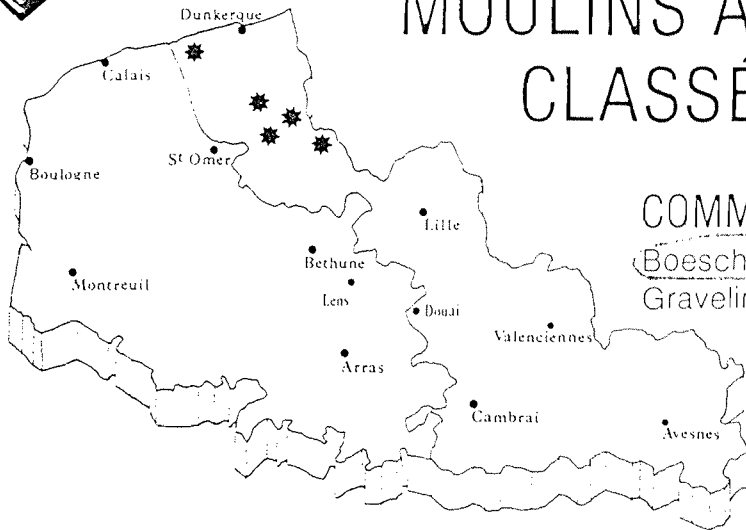




59-SC

N° 6

MOULINS A VENT CLASSÉS (FLANDRE)



COMMUNE(S)

Boeschepe, Steenvoorde, Cassel, Wormhout,
Gravelines (Hondschoote).

CANTON(S)

Steenvoorde, Cassel, Wormhout, Gravelines
(Hondschoote).

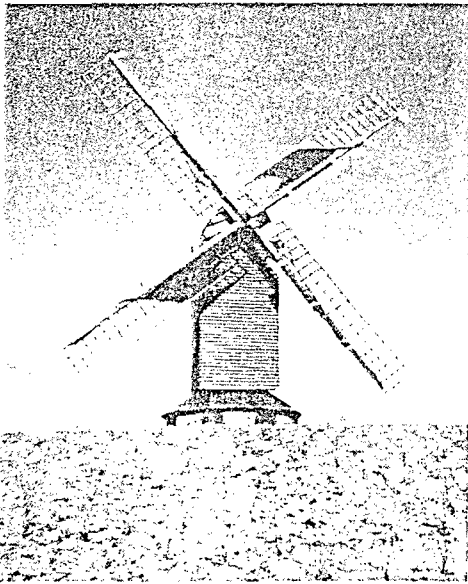
ARRONDISSEMENT(S)

Dunkerque.

DÉLIMITATION DU SITE

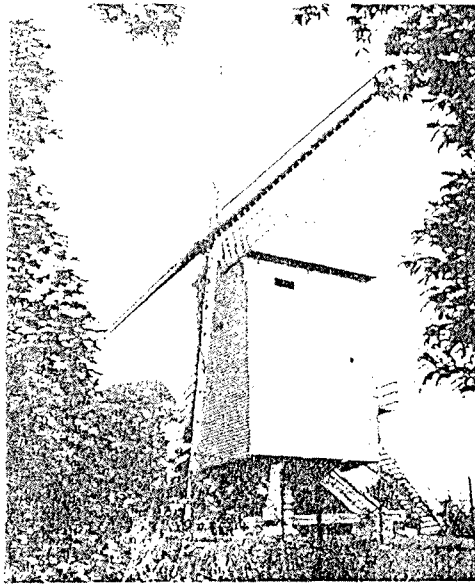
Ensemble de moulins à vent dispersés en Flandre comprenant : Le "Moulin de l'Ingratitudo", commune de **Boeschepe** ; le "Casteel-Meulen", commune de **Cassel** ; le "Noord-Meulen", commune de **Steenvoorde** ; le "Moulin de la Briarde", commune de **Wormhout** ; le "Moulin des Huttes", commune de **Gravelines**. (le "Moulin du Sud", commune d'Hondschoote figurant sur la liste des moulins classés a été détruit par la tempête).

Les cinq moulins énumérés ci-dessus sont classés comme sites ponctuels : le sol attenant du "Noord Meulen" à Steenvoorde est également classé (parcelles n° 144 à 146, section ZI du cadastre).



1 GRAVELINES :

"Moulin des Huttes" (Photo A.R.A.M.).



2 CASSEL : "Moulin du Château"

(Photo D.R.A.E.).

3 WORMHOUT : "Moulin de la Briarde".

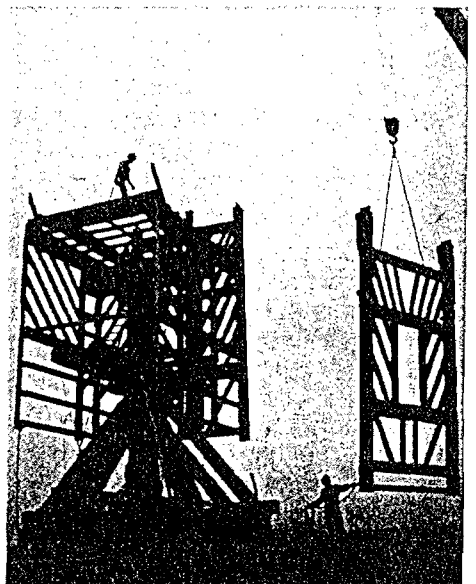
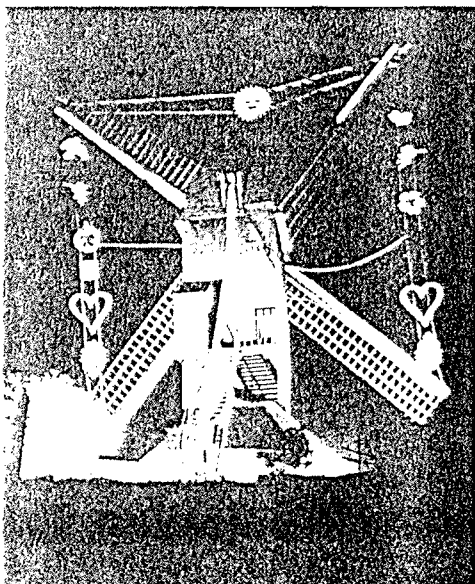
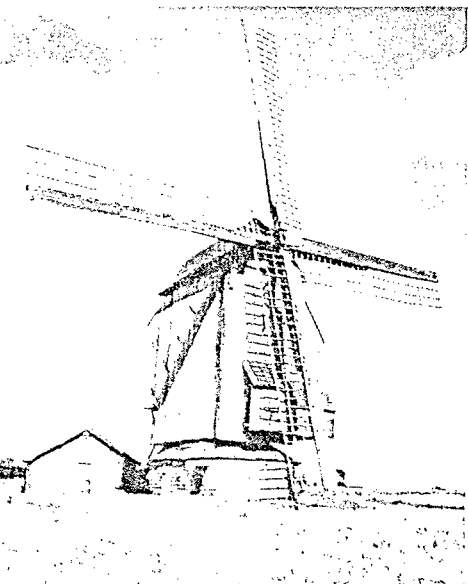
(Cliché CIM)

4 BOESCHEPE : "Moulin de l'Ingratitudo", fête du moulin

(Photo : A.R.A.M.).

5 STEENVOORDE : "Noord-Meulen" travaux de remontage du moulin

(Photo : D.R.A.E.).



CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :

Site classé par arrêté du 16 mars 1972.

AUTRES MESURES DE PROTECTION :

Les cinq moulins font également l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques.

Les moulins de Boeschepe et Cassel sont inclus dans des sites inscrits étendus (site des Monts de Flandre, site de Cassel).

DOCUMENT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :

P.O.S. (à l'exception de la commune de Steenvoorde).

PROPRIÉTÉ : Communale (Boeschepe, Steenvoorde, Wormhout et Gravelines). Syndicat d'Initiative (Cassel).

COMPOSANTES DU SITE

SURFACE : 10,50 ares.

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :

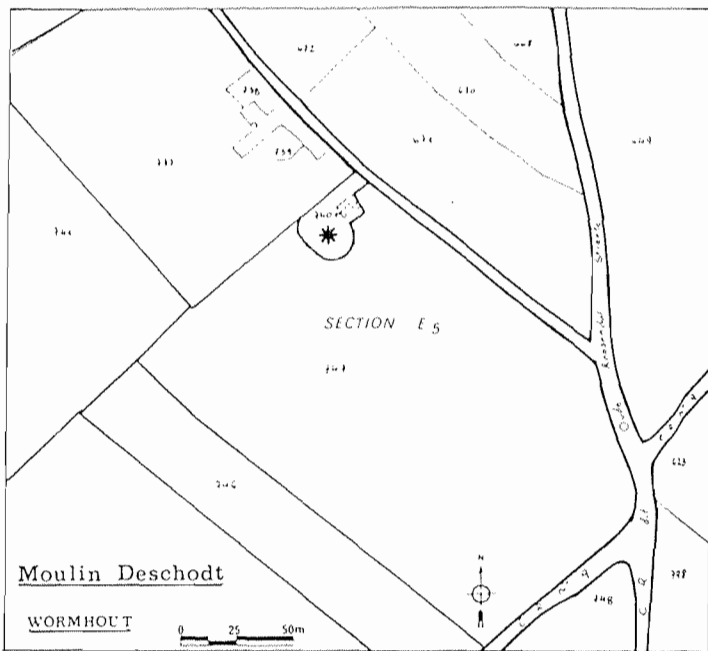
Paysager, histoire des techniques.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Flandre Intérieure et Flandre Maritime.

La silhouette trapue du moulin est due à l'adjonction d'ap-pentis à la cage.

La base fixe du moulin (ou "cavette"), fermée par un bardage en bois, était destinée à abriter le matériel et les sacs.



L'Ondank-Meulen ou Moulin de l'Ingratitude à Boeschepe.

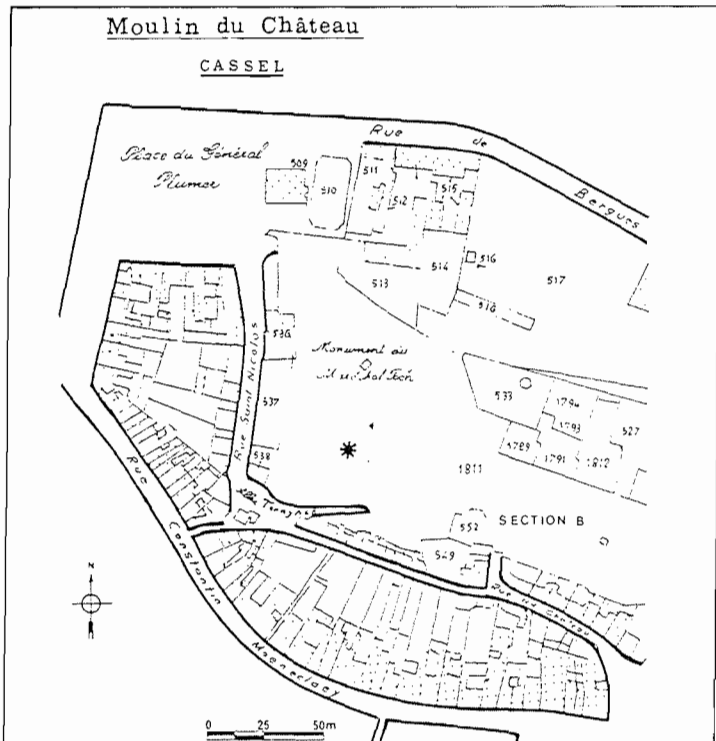
Le moulin actuel a été édifié à la "Motte au Bois" (Commune de Morbecque) en 1802 (inscription gravée sur le pivot).

Il fut transporté et remonté à Boeschepe en 1884 sur l'emplacement d'un ancien moulin détruit, déjà mentionné au XVII^e siècle sous le nom d'Ondank-Meulen.

Ce moulin en bois sur pivot, a été acquis en 1964 par la commune de Boeschepe qui en a assuré la restauration et l'entretien.

La base du moulin, ouverte à l'origine, a été fermée par une maçonnerie constituée de pavés de récupération.

Ce moulin bien situé constitue un point fort dans le paysage du site des Monts de Flandre.



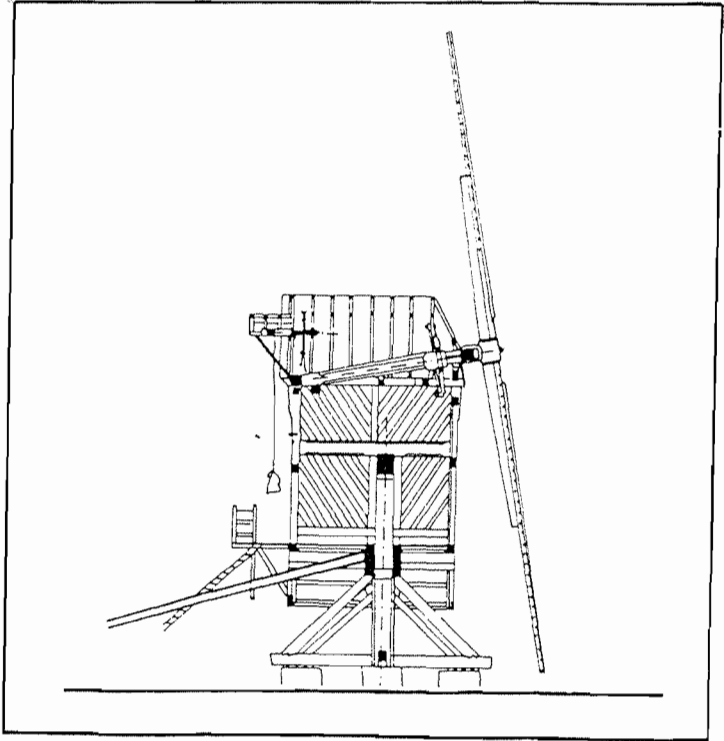
DESCRIPTION DU SITE

Le Casteel-Meulen ou Moulin du Château à Cassel est un moulin en bois sur pivot, il est érigé dans le jardin public qui occupe l'emplacement de l'ancien château. Cette terrasse domine la ville et les pentes du Mont Cassel. L'origine du Casteel-Meulen remonte au XVII^e siècle ; ce moulin a été détruit par un incendie en 1911.

En 1948, le Syndicat d'Initiative de Cassel fait l'acquisition d'un moulin abandonné à Arnèke ; celui-ci est démonté pièce par pièce, puis remonté sur l'emplacement de l'ancien Casteel-Meulen. Le moulin de Cassel, inauguré en 1949, est le premier moulin à vent de la région du Nord acquis et restauré dans un but touristique.

Le "Moulin de la Briarde" à Wormhout est appelé également "Moulin Deschodt" du nom du dernier meunier qui fit don du moulin à la commune en 1966.

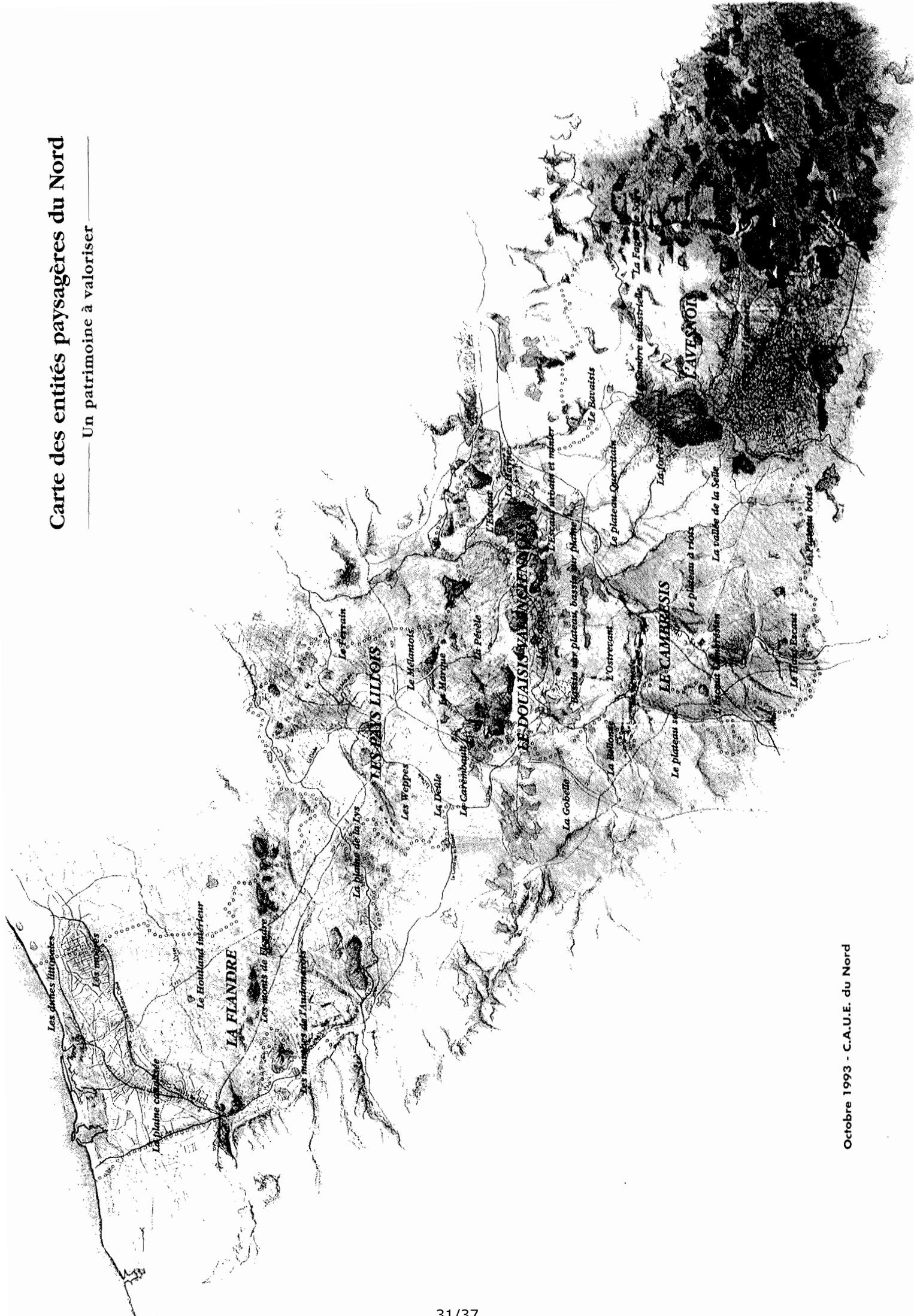
Le Moulin de Wormhout est un moulin en bois sur pivot construit au XVIII^e siècle, comme l'indique une inscription en flamand datée de 1756 et gravée sur l'imposte.



Coupe d'un moulin sur pivot, le Moulin de la Briarde à Wormhout.

Carte des entités paysagères du Nord

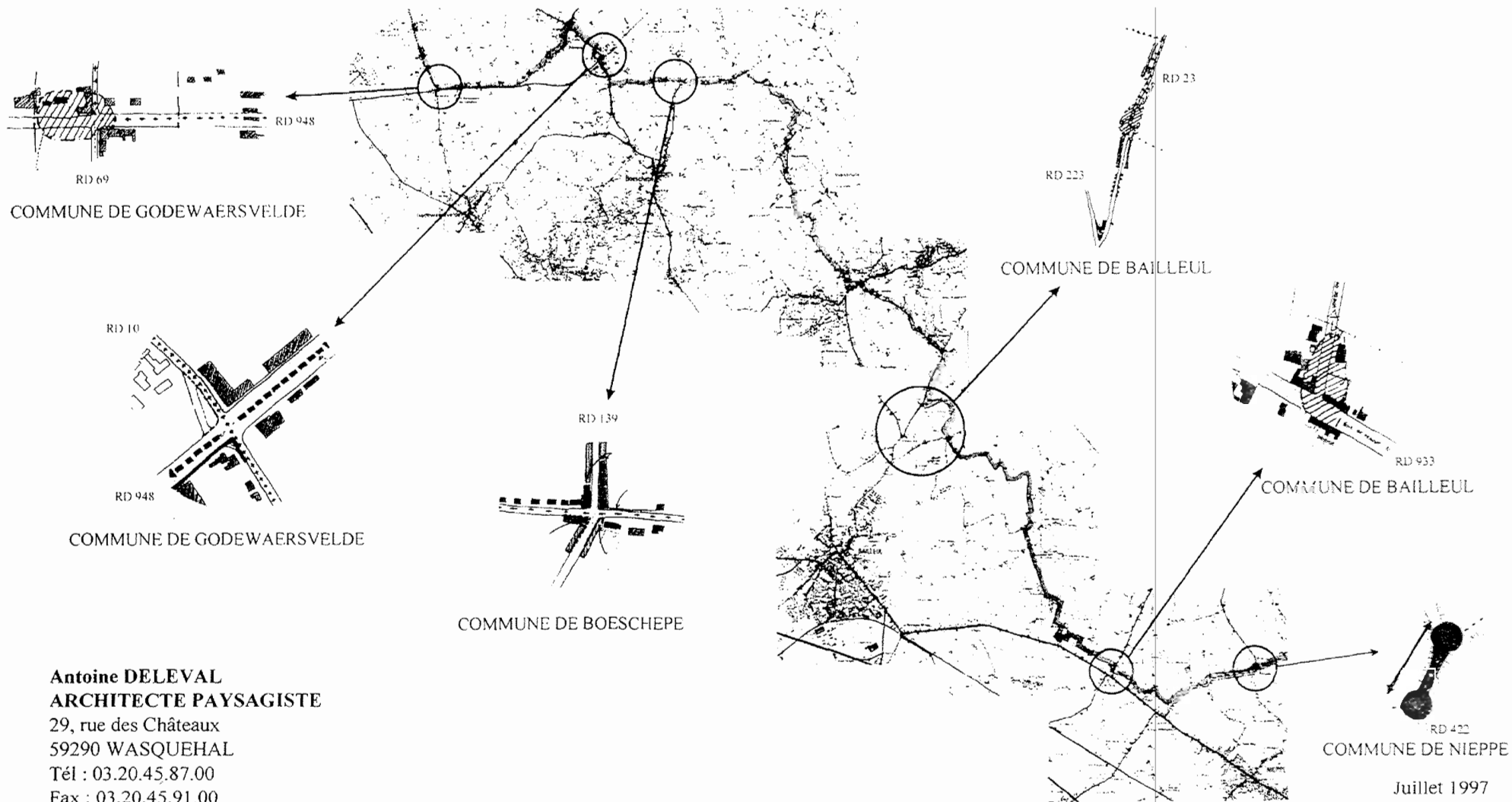
Un patrimoine à valoriser

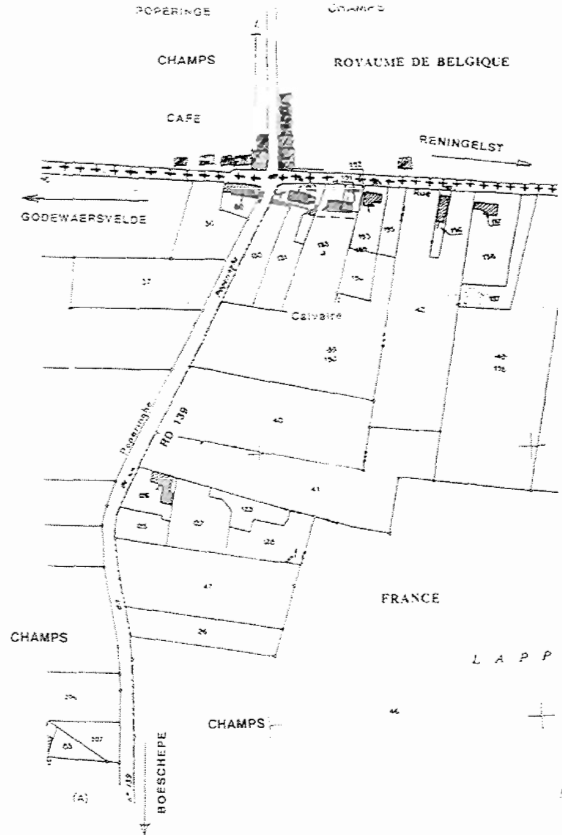
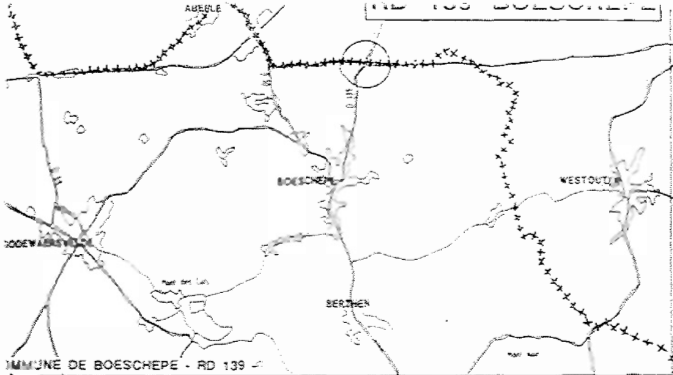


LES ENTREES DE FRANCE

PRISE DE CONNAISSANCE DES SITES ET ANALYSE

(Réduction à 50% des panneaux de présentation)



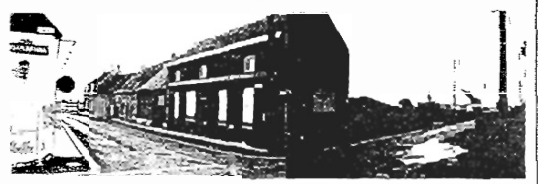


A
N
A
L
Y
S
E

HAMEAU FRONTALIER
- PIGNON AVEUGLE EN ENTREE DE HAMEAU
- TROTTOIRS ET ABORDS SOIGNES
- IDENTITE DU LIEU: BRASSERIE



RUE MITOYENNE:
- ASPECT DEGRADE DES ABORDS COTE EST.
- TOLE ONDULEE.



FRÉQUENTATION LOCALE

EN BELGIQUE



EN FRANCE



HAMEAU FRONTALIER
- TROTTOIRS ET ABORDS NON AMENAGES



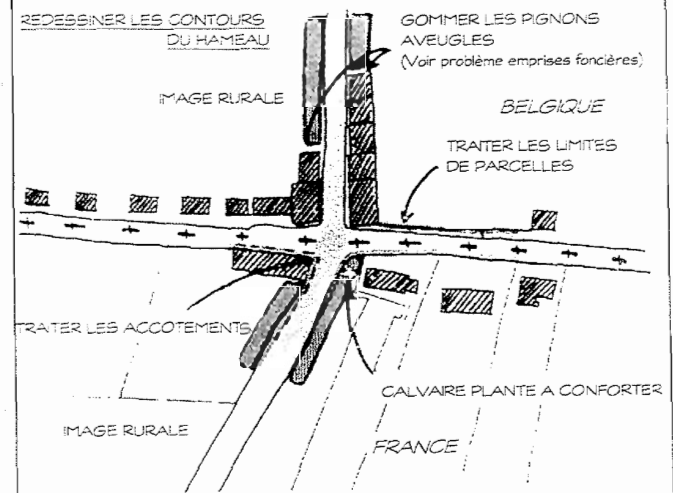
ANGLES DE RUE PAUVRES
- CALVAIRE NON ENTRETENU
- TROTTOIR INEXISTANTS
- CHAUSSÉE DÉGRADÉE



A
N
A
L
Y
S
E

FRÉQUENTATION LOCALE

D
I
A
G
N
O
S
T
I
C

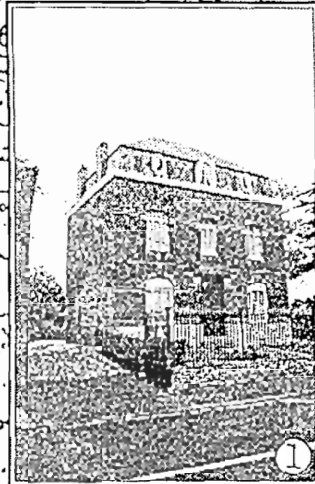
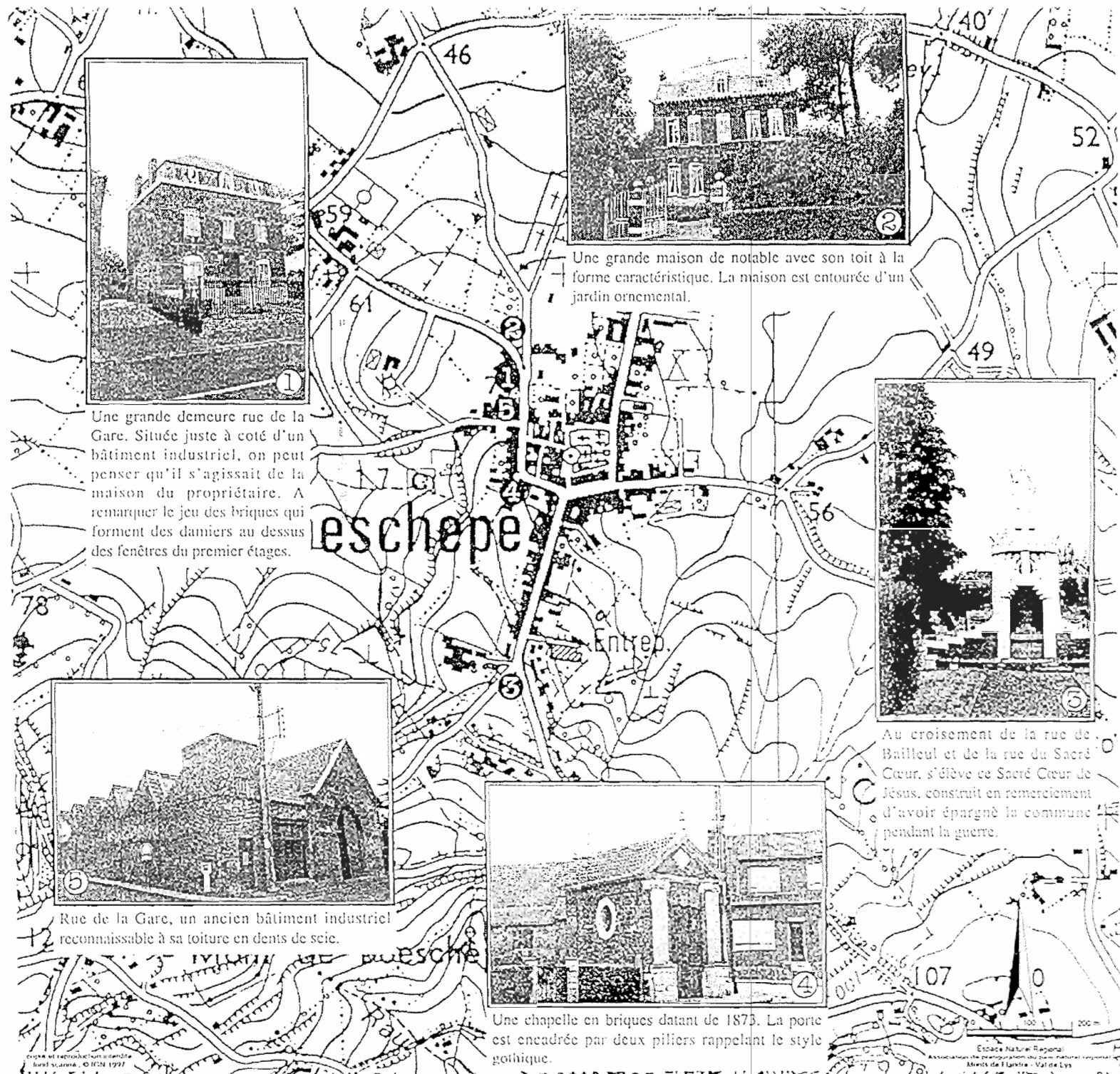




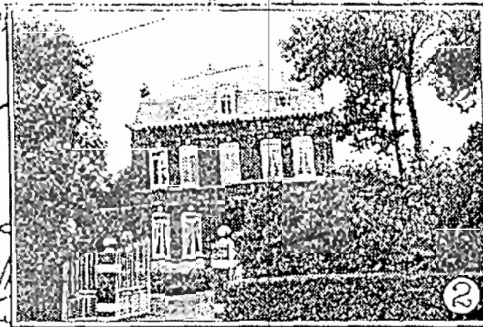
boeschepe

c'est aussi:

- * l'église Saint Martin, hallekerque du 16ème
- * ses orgues...
- * le moulin de l'Ingratide
- * des chaumières
- * un presbytère datant de 1782
- * une ancienne brasserie



1 Une grande demeure rue de la Gare. Située juste à côté d'un bâtiment industriel, on peut penser qu'il s'agissait de la maison du propriétaire. A remarquer le jeu des briques qui forment des damiers au dessus des fenêtres du premier étages.



2 Une grande maison de notable avec son toit à la forme caractéristique. La maison est entourée d'un jardin ornamental.



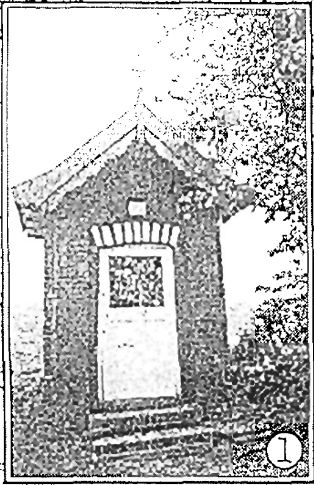
3 Au croisement de la rue de Bailleul et de la rue du Sacré Cœur, s'élève ce Sacré Cœur de Jésus, construit en remerciement d'avoir épargné la commune pendant la guerre.



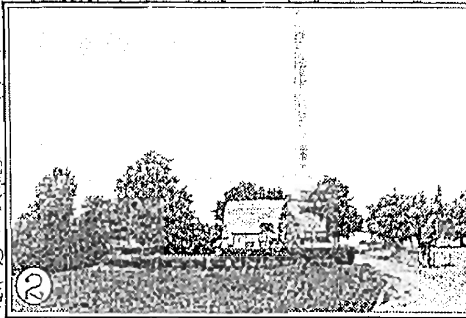
4 Rue de la Gare, un ancien bâtiment industriel reconnaissable à sa toiture en dents de scie.



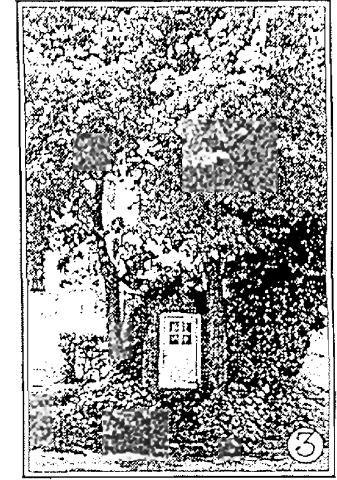
5 Une chapelle en briques datant de 1873. La porte est encadrée par deux piliers rappelant le style gothique.



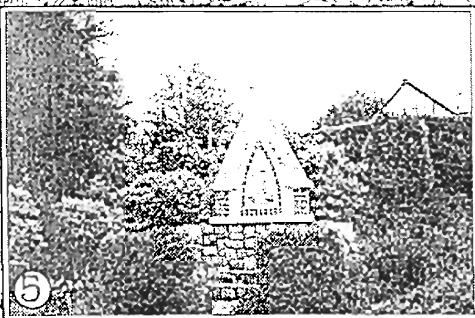
1 La chapelle des Peureux : on vient afin d'y prier pour les craintifs et pour réussir aux examens



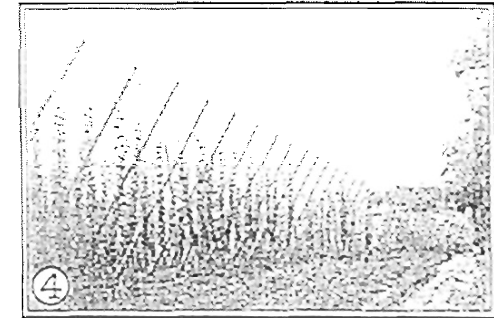
2 Au croisement de la rue de Coustenoble et de la rue de Remingheist, cette très belle chaumière. Outre sa toiture de chaume, on remarquera ses murs formés de colombages et de torchis.



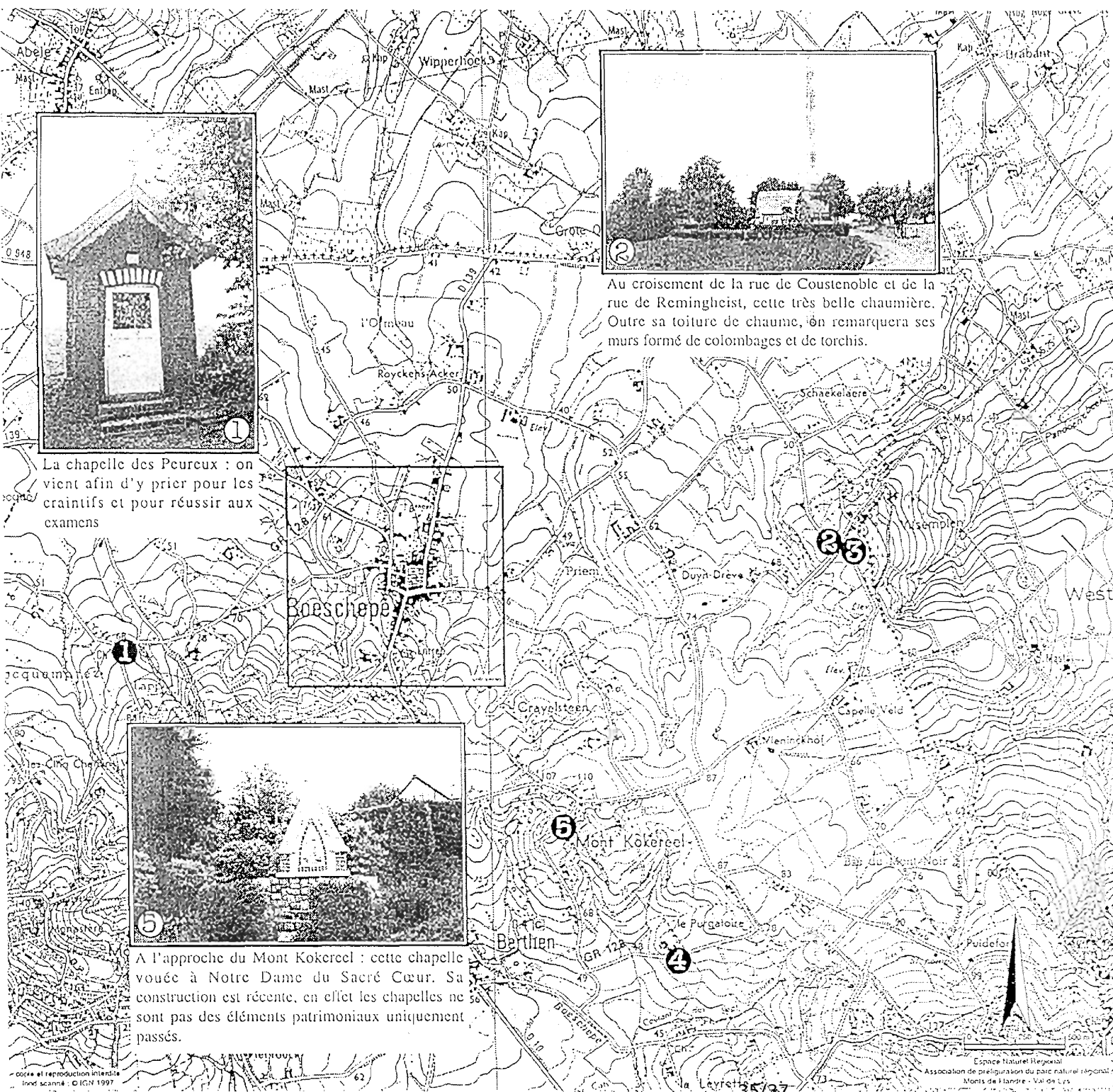
3 Une petite chapelle : de construction ancienne associée comme souvent à des éléments naturels.



5 A l'approche du Mont Kokereel : cette chapelle vouée à Notre Dame du Sacré Cœur. Sa construction est récente, en effet les chapelles ne sont pas des éléments patrimoniaux uniquement passés.



4 Rue du Purgatoire, une grande houblonnière rappelle que la Flandre est une région où l'on aime la bonne bière.



Bibliographie

Equipe permanente attachée au secteur :

<i>Architecte</i>	<i>Marc Panien</i>
<i>Ecologue</i>	<i>Vincent Levive</i>
<i>Paysagiste</i>	<i>Anne Braquet</i>
<i>Assistant d'étude</i>	<i>Christophe Rouvres</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>

Ce document a été réalisé par

<i>Marc Panien</i>	<i>Architecte</i>
<i>Monique Dhoedt</i>	<i>Secrétaire</i>

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.